



Elaboration

5.5b

AC1 : Protection des monuments historiques

- Immeuble à l'origine de la servitude
- Périmètre de protection MH

EL3 : Marchepied

- 3,25m en bordure de la rivière Vienne

PM1 : Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles

- Zone submersible de la Vienne

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5



ANNEXES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SOURCE : PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

ECHELLE : 1:15000 0M



Vu pour être annexé à l'arrêté du Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 12/05/2017.
Mantient à l'initiative publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ports.

Le Président,

M. Christian PIMBERT



Marcilly-sur-Vienne

Nouâtre

Commune de Port-de-Piles sur le département de la Vienne

Marigny-Marmande

Pussigny

Eglise de Noyers sur la commune de Nouâtre

Ancienne abbaye de Noyers sur la commune de Nouâtre

Ligne ferroviaire LGV-SEA Tours / Bordeaux
Autoroute Aquitaine

Autoroute Aquitaine